

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2012

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, jeudi le 20 décembre 2012, à 19 h.

Sont présents les conseillères et conseillers Nicole Drapeau, Marie Ségleski, Guy Alexandrovitch et Jean Zielinski formant quorum sous la présidence du maire intérimaire Pierre Payer.

Est absente la conseillère Carmen Caron.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conformément à l'article 156 du code municipal, les avis de convocation ont été remis aux membres du conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais prescrits.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présentation du projet des prévisions budgétaires pour l'année 2013
3. Présentation du programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014, 2015
4. Période de questions
5. Adoption des prévisions budgétaires 2013
6. Adoption du programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014, 2015
7. Levée de la séance

N.B. : Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le budget.

2012.12.320

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU PROJET DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2012

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les prévisions budgétaires de l'année 2013 et fait part des principaux points saillants de ce budget totalisant des recettes et des dépenses égales à 2 617 062 \$.

Le directeur général donne également des explications sur les dépenses et activités.

PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2013, 2014, 2015

Monsieur Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier explique que le programme triennal d'immobilisations contient les prévisions ou intentions de la municipalité concernant les immobilisations de l'année 2013 ainsi que des deux années subséquentes. Il présente finalement les projets inscrits au programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014, 2015.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2012

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le Maire intérimaire invite les citoyens présents à la période de questions qui doit porter exclusivement sur le budget.

Le Conseil répond aux différentes questions qui lui sont posées.

2012.12.321

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de La Macaza prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

REVENUS FONCTIONNEMENT

Taxes	1 549 246 \$
Paiements tenant lieu de taxes	409 765 \$
Services rendus	174 825 \$
Amendes	1 000 \$
Transferts	482 227 \$

TOTAL DES REVENUS	2 617 063 \$
--------------------------	---------------------

DÉPENSES

Administration générale	599 267 \$
Sécurité publique	314 082 \$
Transport	621 377 \$
Hygiène du milieu	183 908 \$
Santé et Bien-être	139 \$
Aménagement, urbanisme et développement	320 894 \$
Loisirs et culture	211 165 \$
Frais de financement	43 822 \$

Total des dépenses de fonctionnement	2 294 654 \$
---	---------------------

Conciliation à des fins fiscales	204 908 \$
----------------------------------	------------

Avant immobilisations	2 499 562 \$
-----------------------	--------------

Immobilisations – fonds généraux	117 500 \$
----------------------------------	------------

TOTAL DES DÉPENSES	2 617 063 \$
---------------------------	---------------------

SURPLUS (DÉFICIT)	(0) \$
--------------------------	---------------

Il est proposé par la conseillère Marie Ségleski,
Appuyée par le conseiller Guy Alexandrovitch et résolu à l'unanimité

Que les prévisions budgétaires pour l'année 2013 soient acceptées telles que présentées et résumées ci-haut.

ADOPTÉE

2012.12.322

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

Il est proposé par le conseiller Guy Alexandrovitch,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal accepte le programme des dépenses en immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015 totalisant 1 672 000 \$ pour les trois (3) années, lequel se définit de la façon suivante :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2012

<u>ANNÉE 2013</u>	<u>MONTANT</u>	
Chemin des Chutes (finalisation)	32 659 \$	
Contournement Lac Caché (finalisation)	24 000 \$	
Courbe Miljour	104 000 \$	
Bornes-fontaines sèches (3)	8 000 \$	
Internet haute vitesse	120 000 \$	
Éclairage de rues	1 000 \$	
Rampe d'accès à la salle communautaire	34 000 \$	
Barrage du lac Chaud	25 000 \$	
Camion 10 roues, avec boîte, équip. à neige	228 000 \$	
Toiture garage municipal	20 000 \$	
Réfection plancher de la salle communautaire	10 000 \$	
Ouvre-portes, garage	3 000 \$	
Chemin Roger-Hébert	20 000 \$	
Centre d'hébergement d'urgence	10 000 \$	
Développement industriel	250 000 \$	
Véhicule voirie	30 000 \$	
Aqueduc alarme	8 000 \$	
Déchetuseuse	9 000 \$	
Stationnement lac Macaza	10 000 \$	
TOTAL	946 659 \$	
<u>ANNÉE 2014</u>	<u>MONTANT</u>	
Réseau routier	50 000 \$	
Chemin de l'Aéroport	225 000 \$	
Glissières de sécurité chemin du Pont-Couvert	22 000 \$	
Éclairage de rue – 3 lampadaires	3 000 \$	
"Jersey" chemin des Chutes	20 000 \$	
Stationnement – terrain pont du train	25 000 \$	
Éclairage et peinture salle communautaire	5 000 \$	
TOTAL	350 000 \$	
<u>ANNÉE 2015</u>	<u>MONTANT</u>	
Réseau routier	65 341 \$	
Chemin du Lac-Chaud	25 000 \$	
Chemin de la Baie-Claire	25 000 \$	
Accès VTT lac Chaud – Aménagement	10 000 \$	
Remplacement véhicule – voirie	250 000 \$	
TOTAL	375 341 \$	
GRAND TOTAL 2013 - 2015		<u>1 672 000 \$</u>

ADOPTÉE

2012.12.323

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par la conseillère Marie Ségleski et résolu à l'unanimité

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 52.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, le maire intérimaire n'a pas exercé son droit de vote.

LE MAIRE INTÉRIMAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Signé : Pierre Payer

Pierre Payer

Signé : Jacques Taillefer

Jacques Taillefer